profondément les trois moments [1]. D'ailleurs le maître de la Loi [2] était merveilleusement instruit dans la doctrine de la Lumière et comprenait parfaitement les sept ouvrages [3]. Ses capacités étaient plus hautes que le pic maritime [4]; son élo-

erreur de lecture, mais *sseu* paraît bien confirmé par la photographie directe des *Antiquités de l'Orkhon* et par l'estampage du commandant de Lacoste; toutefois, là comme à la ligne précédente pour le caractère de même niveau 社 *chö*, le lapicide semble bien avoir écrit la clef 木 au lieu de la clef 示. On peut se demander si ici son erreur n'a pas été plus grande et s'il n'a pas gravé 杞 = 祀 *sseu*, «sacrifice», alors que le document original avait 根 *ken*, «racine». Avec la leçon *eul-sseu* de la pierre, on est amené à songer au 陽祀 *yang-sseu* et au 陰祀 *yin-sseu* mentionnés par le *Tcheou li* et qui désignent respectivement les sacrifices au principe mâle et lumineux (*yang*) et au principe femelle et obscur (*yin*) [cf. Biot, *Tcheou-li*, I, 270; *B.E.F.E.-O.*, III, 467-468); mais cette explication ne nous satisfait qu'à moitié. Le *Houo lin kin che lou* lit faussement 三 *san*, «trois», au lieu de 二 *eul*, «deux».

(1) Cf. *B. E. F. E-O.*, III, 467; et *supra*, p. 133.

(2) Le «maître de la Loi» (法師 *fa-che*) est un titre qui doit désigner ici Jouei-si. Il a passé en turc bouddhique sous la forme *vapši* (cf. Müller, *Uigurica*, II, 81); les manichéens l'ont emprunté aux bouddhistes; il est très probable qu'il en fut de même pour les nestoriens (cf. Pelliot, *Deux titres bouddhiques portés par des religieux nestoriens*, dans *T'oung Pao*, II, xii, 664-670).

(3) 七部 *ts'i-pou*. Le mot que nous traduisons par «comprendre», 通 *t'ong*, est probable, mais non sûr. Le nombre sept jouait, après le nombre cinq, un grand rôle dans les catégories numériques des manichéens (cf. *supra*, 1re partie, p. 544); mais nous n'avons pas d'autre mention chinoise des «sept *pou*», qui font ici pendant à 明門 *ming-men*, «doctrine de la Lumière». Le mot *pou* désigne en chinois un ouvrage ou une classe d'ouvrages; c'est ainsi que les écritures bouddhiques sont divisées en douze *pou*. Les «sept ouvrages» font naturellement penser aux indications du *Fihrist*, où il est dit que «Mâni composa sept ouvrages, dont un en persan et six en syriaque» (Flügel, *Mani*, p. 102). L'un de nous a déjà montré (*B. E. F. E.-O.*, II, 193-194) qu'il n'y avait en tout cas aucun compte à tenir des explications de Schlegel sur ces «sept ouvrages», qui seraient selon lui des traités mathématiques; le parallélisme et le contexte indiquent clairement qu'il s'agit ici d'œuvres religieuses.

(4) L'expression 海岳 *hai-yo* se retrouve à la ligne 12 de l'inscription. A première vue, on pourrait être tenté de l'interpréter par «l'océan et le pic», en entendant par l'«océan» l'«océan méridional» et par le «pic» le T'ai-chan; mais il semble que les exemples du *P'ei wen yun fou* imposent une interprétation par subordination et non par apposition; *hai-yo* est donc «le pic maritime». Mais il n'est pas évident que ce «pic maritime» soit le T'ai-chan comme l'affirme Schlegel; l'origine de l'expression reste à trouver.